



40 place de la Mairie
01200 ÉLOISE, Haute-Savoie

Tél : 04 50 48 30 06
mairie@eloise.fr
www.eloise.fr

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 17/07/2024

PRESENTS : D. CLERC, M. CURTENAZ, J.C. GODARD, P. CHAILLOU, E. CASENOVE, P. MESSERLI, P. PITHIOUD, A. BERTRAND, C. BORGEAT, N. AUDET,

ABSENTS : Y. LEGER représenté par P. MESSERLI, B. GARCIA, P. CASAZZA représenté par A. BERTRAND, V. BERTHIER représentée par M. CURTENAZ, F. BACHMANN représentée par E. CASENOVE.

Convocation du 12/07/2024

Ouverture de la séance : 19h00

Clôture de la séance : 20h20

Secrétaire de séance : Nicole AUDET

Auxiliaire : Vanessa BARBIERI

ORDRE DU JOUR :

- Transport scolaire – Maintien du service sur le temps méridien
- Questions et informations diverses.

APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL :

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 juin n'a pas pu être présenté puisque la secrétaire de mairie était en congé maladie du 19 juin au 07 juillet, il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

TRANSPORT SCOLAIRE – MAINTIEN DU SERVICE SUR LE TEMPS MERIDIEN.

DELIBERATION N°2024-027.

Mr le Maire laisse la parole à Marcelle CURTENAZ, adjointe en charge des affaires scolaires.

Elle rappelle que la compétence transport scolaire est gérée par la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) et que le coût lié aux transports est refacturé à la collectivité.

Elle fait savoir que la commune d'Éloise est la seule commune de l'intercommunalité à avoir souhaité un maintien de ce service sur le temps méridien pour les élèves de maternelle et primaire.

Mme CURTENAZ présente l'estimation du coût du service pour l'année 2023-2024.

- MATIN 14 940,68 €
- MIDI 17 997,34 €
- SOIR 14 643,50 €

Soit un coût total de service de 47 581,52 € pour le transport scolaire des élèves de maternelle-primaire, dont 17 997,34€ affecté au transport sur le temps méridien.

L'adjointe en charge des affaires scolaires explique qu'il a été constaté ces dernières années une baisse de la fréquentation du service pouvant même se traduire par le

transport d'un seul élève par trajet. Cette diminution s'explique notamment par l'utilisation des véhicules personnels et individuels des parents venant récupérer leurs enfants à l'école.

Compte tenu des éléments évoqués par l'adjointe, la non reconduction du contrat permettrait de faire l'économie de 17 997,34€.

Anne BERTRAND se pose la question sur les raisons expliquant le fait que les enfants n'empruntent pas ou moins le bus.

Marcelle CURTENAZ précise qu'en moyenne 5 élèves empruntent le service de transport scolaire sur le temps méridien.

Anne BERTRAND demande comment la moyenne de 5 élèves a été établit.

Nicole AUDET et Marcelle CURTENAZ répondent que les enfants sont pointés à chaque trajet.

Nicole AUDET dit qu'il est plus intéressant de renforcer le personnel pour le service de cantine dont les effectifs augmentent plutôt que de mettre un agent pour le service du transport scolaire alors que les effectifs diminuent.

Anne BERTRAND se questionne sur la temporalité de cette prise de décision.

Patrick CHAILLOU répond qu'il s'agit d'éviter de devoir maintenir le service une année supplémentaire.

Anne BERTRAND résume et dit que le besoin pour le service cantine augmente alors que le besoin pour le service du transport diminue notamment compte tenu du pourcentage d'enfants inscrits.

Marcelle CURTENAZ explique l'urgence de cette décision pour éviter de reconduire le service pour l'année scolaire 2024-2025 compte tenu des délais légaux pour rompre le contrat qui lie la CCUR au transporteur.

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres de l'assemblée de statuer sur le maintien du service.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal

Décide :

- De ne pas MAINTENIR le service de transport scolaire sur le temps méridien à compter de la rentrée 2024-2025 ;
- De FAIRE savoir à l'intercommunalité dans les meilleurs délais le choix de la commune d'Eloise sur le refus de maintien du service lui permettant de résilier le contrat avec le transporteur ;
- De PRÉCISER qu'une communication adaptée sera faite pour d'informer les parents afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions à compter de septembre.

ADOPTE :

A la majorité absolue

Pour : 13

Contre : 1 (F. BACHMANN)

Abstention : 0

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé :

- Marcelle CURTENAZ dit que le repas champêtre doit avoir lieu le 1^{er} septembre et rajoute qu'il sera difficile d'utiliser les locaux de l'école puisque la rentrée scolaire aura lieu le lendemain.
- Marcelle CURTENAZ fait savoir que deux offre d'emplois sont actuellement en cours pour le service périscolaire :
 - Gestionnaire périscolaire,
 - Agent périscolaire.
- Marcelle CURTENAZ fait savoir que l'école a fait parvenir une demande de subvention pour l'organisation d'une classe découverte en octobre 2024. Elle demande au Conseil Municipal d'anticiper et d'acter l'octroi de cette subvention sur le budget 2025 afin de permettre à l'école de finaliser la demande.
L'assemblée prend note et acte l'octroi de cette subvention sur le budget 2025.

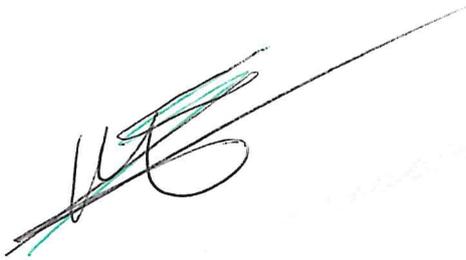
- Patrick CHAILLOU informe l'assemblée de l'avancement des chantiers et projets en cours :
 - Maison des Hameaux: Le chantier a débuté, la pose des fenêtres est terminée. Les plaquistes ont débuté les travaux mais ils sont actuellement en congé ; ils reprendront le chantier début août.
 - Boulangerie: Le dossier de consultation a été mise en ligne, les entreprises pouvaient candidater jusqu'au 15 juillet à midi. Il précise que tous les lots ont reçus des offres. L'analyse de celles-ci doit normalement avoir lieu au cours de la semaine prochaine (semaine 30).

- Jean-Claude GODARD fait savoir que le travaux de voirie pour la rue du Fay et la rue des Vignes doivent commencer début de semaine 30 ou de semaine 31. Didier CLERC, le Maire, demande si l'entreprise RANNARD TP a réalisé les travaux de raccordement qui devaient être réalisés en amont. Jean-Claude GODARD répond par l'affirmative.

- Calendrier :
 - 1^{er} septembre : Repas champêtre,
 - 2 septembre : Rentrée scolaire 2024-2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôt la séance à 20h20.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Nicole AUDET



LE PRESIDENT DE SEANCE,
Didier CLERC

